ADEI – FORMATION
8 BOULEVARD DU COMMANDANT CHARCOT
CS 80106
17440 AYTRÉ

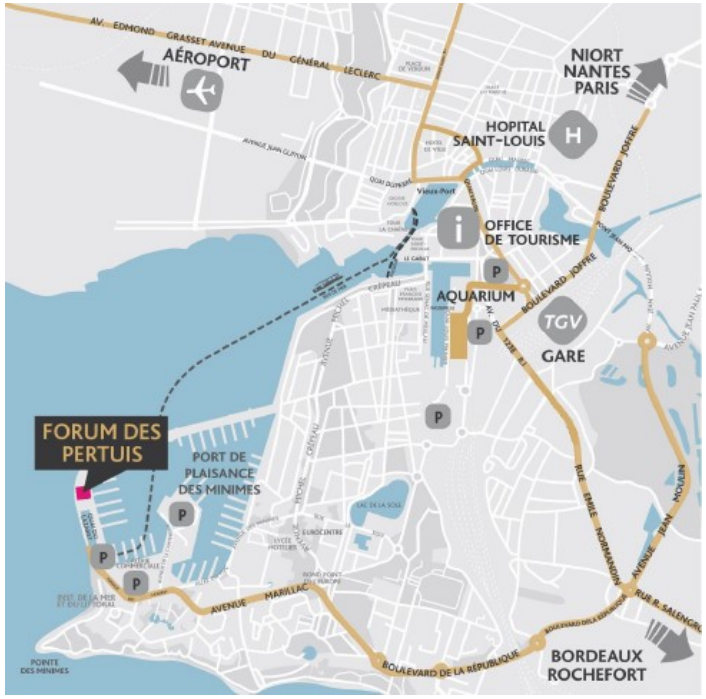

FORUM DES PERTUIS
Quai lazaret - Port de plaisance Les Minimes - La Rochelle
✆ **05.46.44.91.44**

Au cœur du port de plaisance de La Rochelle, le Forum des Pertuis est situé à 10mn en voiture de l'Espace Encan et du centre-ville.

DE LA GARE
Bus ILLICO direction Les Minimes.

DE L'AEROPORT
Ligne de bus n°7 jusqu'à la Place Verdun, puis **ligne ILLICO** direction Les Minimes.

DE NANTES
A l'entrée de La Rochelle, prendre direction Rochefort et emprunter la rocade. Puis prendre la première sortie « Périgny – Villeneuve les Salines ». Au rond-point, prendre la première à droite, puis suivre toujours « Port des Minimes – Forum des Pertuis ».

DE BORDEAUX
A l'approche de La Rochelle, juste après le centre commercial, sortir direction « La Rochelle Gare ». Suivre cette direction jusqu'au rond-point situé entre l'Avenue Roger Salengro et la Rue Emile Normandin. Tourner à gauche et suivre ensuite « Port des Minimes – Forum des Pertuis ».

Mercredi 16 Octobre 2019
Forum des Pertuis
La Rochelle (17)

« Protégeons nos proches vulnérables, familles et professionnels, quelle complémentarité ? »

Colloque organisé par le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF 17)

Colloque ouvert aux familles et aux professionnels

FNAT Fédération Nationale des Associations Tutélaires
ADPP ADEI
APAJH
msais Votre partenaire social

Programme

« Protégeons nos proches vulnérables, familles et professionnels, quelle complémentarité ? »

09h00 Accueil

09h30 Ouverture du colloque

09h45 La famille dans le dispositif de protection juridique des majeurs

Jean-Marie PLAZY, *Professeur, Université de Bordeaux*

- La place de la famille dans le dispositif, définition et fonctionnement de l'habilitation familiale
- Le mandat de protection future, opportunité, conséquence, et mise en œuvre

10h30 L'office du Juge des Tutelles dans la protection des personnes vulnérables

Soizic HELLEUX, *Juge des Tutelles du Tribunal d'instance des Sables d'Olonne*

- Le choix du type de mesure pour la famille : habilitation familiale, mesures de protection. Repères pour les familles
- Le rôle du Juge : délais, audition des personnes, recueil des informations, prise de décision
- Le choix du protecteur
- Le lien du Juge avec le mandat de protection future

11h00 La mesure de protection du point de vue de la famille

Marithé CARTON, *Présidente de la Commission Protection Juridique de l'UNAPEI, Présidente de l'ADTMP 64 Service MJPM et ISTF*

- Comment est vécue la mesure
- Le parcours de la famille, l'acceptation, le vécu
- Quelle utilité de la protection pour les enfants, pour les parents, pour le conjoint ?
- Le cheminement de la famille au fil du temps et de la mesure
- Les embûches

11h30 Foire aux questions

12h30 Pause Déjeuner

(Repas pris en commun sur site)

14h00 Une déjudiciarisation à quelles conditions ?

Ange FINISTROSA, *Président de la FNAT*

- Droit à la protection - Point d'actualité

14h30 Présentation du dispositif ISTF17

- Film et présentation du dispositif ISTF17

Retour d'expériences : ISTF PACA

15h00 Table ronde

Philippe CAMPA, *Modérateur*

Intervenants :
Michel NADAUD, *Génération mouvement*
Michel SIMON, *UNAFAM*
Maître Vincent LINET, *Notaire*
Maître Alain PERRON, *Avocat*
Soizic HELLEUX, *Juge des Tutelles*

15h55 Clôture

DDCS *(sous réserve)*

16h00 Fin du colloque

FNAT Fédération Nationale des Associations Tutélaires — ADPP ADEI La Charente Maritime — APAJH — msais Votre partenaire social

« Protégeons nos proches vulnérables, familles et professionnels, quelle complémentarité ? »

Colloque du 16 octobre 2019
Forum des Pertuis
LA ROCHELLE

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

NOM - PRENOM : .....

❑ ORGANISME/EMPLOYEUR :.....

❑ FAMILLE : .....

Adresse : .....

.....

Mail (*obligatoire):* .....

Téléphone : .....

FRAIS D'INSCRIPTION *(repas inclus pris en commun sur site)* :

❑ Non Professionnel (particulier, famille) : 15 €

❑ Professionnel : 50 €

JE SOUHAITE :

❑ Une convention de formation professionnelle

❑ Une attestation de formation

❑ Une facture

Les attestations de formation et les factures seront délivrées par mail - n° enregistrement 75 17 01958 17.

Les inscriptions seront prises en compte UNIQUEMENT A RECEPTION AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2019 DU BULLETIN D'INSCRIPTION DUMENT COMPLETE ET ACCOMPAGNE DU REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE D'ADEI-FORMATION

ADEI-FORMATION - 8 Boulevard du Commandant Charcot - CS 80106 - 17443 AYTRE CEDEX
✆ 05.46.27.66.01

Pour plus d'informations, contact-formation@adei17.com